

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

Arrêté du 13 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2008 relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure

NOR : DEVT132225A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif à l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;
Vu l'arrêté du 4 décembre 2008 modifié relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;
Sur proposition du directeur des services de transport,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :
« M. Patrice PINGAULT est nommé membre suppléant du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure, en qualité de personne qualifiée intervenant en matière de formation dans le secteur des transports, en remplacement de M. Laurent HAMEEUW. »

Article 2

Le directeur des services de transport est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 13 septembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des services de transport,
T. GUIMBAUD